

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 MARS 2025

Date de convocation : 12.03.2025

Date d'affichage : 13.03.2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Excusés : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie.

MM. RICHET Bruno, GARREAU Sébastien, LE ROUX Arnaud, FOURNIER Didier.

Arrivée de Mr POUSSE Romain à 20h45 après le vote de la délibération n°17032025D020.

Absents excusés : Mmes FONTAINE Martine, VAUPRÉ Sonia et EPINEAU Sandy.
Mr GOUPY Jean-Raymond.

Procurations : Mme FONTAINE Martine donne pouvoir à Mme BRUNEAU Coralie.
Mme VAUPRÉ Sonia donne pouvoir à Mr GARREAU Sébastien.

Secrétaire de séance : Mr GARREAU Sébastien

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le douze mars 2025, s'est réuni, au restaurant scolaire, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025.

1. Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois - Composition du Conseil Communautaire.
2. Personnel communal – Poste d'agent de restauration scolaire.
3. Budget communal – Autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.
4. Région – Demande de subvention pour la mise en accessibilité du point d'arrêt prioritaire du réseau de transport interurbain dans le centre bourg.
5. Urbanisme.

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 24 février 2025

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, 17032025D018.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis, marchés ou conventions suivants ont été signés :

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
06/02/2025	ROBERT Ludovic	527.83 €	Investissement	Travaux Mairie(plafond bureau comptabilité)
27/02/2025	LEG AMENAGEMENT	4 504.68 €	Investissement	Travaux Mairie(placards, évier, plinthes rdc, aménagements placards)
04/03/2025	LEROY MERLIN	1 936.80 €	Investissement	Travaux Mairie(panneaux bois salle conseils)
12/03/2025	THEVENOT Stéphane	238.50 €	Fonctionnement	Stade - modification robinets trois vestiaires
13/03/2025	QUIETALIS	5 580.58 €	Investissement	Salle Audonienne - Four mixte
13/03/2025	GRAPHI LOIR	71.93 €	Fonctionnement	Plaque pour fresque micro-projet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE-BELINOIS – Composition du Conseil Communautaire, 17032025D019.

Dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et la CdC doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'EPIC-FP ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux sera constaté par arrêté du Préfet au plus tard le 31 octobre 2025.

A défaut d'accord local, la composition du Conseil Communautaire s'effectuera selon les règles dites « de droit commun » prévues par la loi aux II et IV de ce même article.

Sur ce mandat, il avait été décidé de ne pas appliquer la répartition de droit commun et ce, pour permettre à 2 des 7 communes d'avoir au minimum deux représentants. Le Conseil Communautaire est actuellement à 28 sièges.

Lors de sa séance du 25 février dernier, le conseil communautaire a approuvé le maintien de l'accord local pour la composition du Conseil Communautaire à 28 sièges (1 siège supplémentaire par rapport au droit commun pour les communes de SAINT BIEZ EN BELIN et SAINT OUEN EN BELIN).

Les communes doivent se prononcer par délibération, sur cet accord local selon les conditions de majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale).

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire n°20250225-11 du 25 février 2025 et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Décide de se prononcer favorablement au maintien de l'accord local pour la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire à 28 représentants.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Poste d'agent de restauration scolaire, 17032025D020.

Compte tenu des obligations administratives concernant la loi EGALIM et la Charte Qualité du Pays du Mans, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de Cuisinier au restaurant scolaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 31.50 heures par semaine par délibération du 13 novembre 2009, à 32.50 heures par semaine à compter du 01 avril 2025.

Il est classé au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Adopte la modification du temps de travail du poste de cuisinier du restaurant scolaire pour le grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, pour le porter à 32.50 heures hebdomadaires à compter du 01 avril 2025,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Objet : BUDGET COMMUNAL – Autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, 17032025D021.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) = 1 203 136,90 €

Le quart des investissements s'élève donc à 300 784,22 €.

- Pour rappel, en janvier 2025 le conseil municipal a voté à l'unanimité une autorisation d'ouverture de crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 14 900€.

Les dépenses concernées à ce jour sont :

Chapitre	Article	Description	Montant
Opé.902	2131	Travaux rénovation énergétique et embellissement Mairie	12 300.00 €
Opé.906	203	Audit énergétique Atelier Municipal	1 152.00 €
Total			13 452.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'inscrire en dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2025 les dépenses proposées,
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre	Article	Crédits ouverts
Opé. 902	2131	12 300.00 €
Opé. 906	203	1 152.00 €
13 452.00 €		

- ✓ Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.
- ✓ Dit que les crédits votés, seront repris au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Objet : REGION – Demande de subvention pour la mise en accessibilité du point d'arrêt prioritaire du réseau de transport interurbain dans le centre bourg, 17032025D022.

Pour la mise en conformité du point d'arrêt prioritaire du réseau régional de transport de voyageurs, Monsieur POTTIER de l'agence ATESART a été missionné pour réaliser le plan des travaux nécessaires ainsi qu'une estimation du coût de cette mise en accessibilité qui s'élève à 9 217€ HT soit 11 060.40€ TTC.

Aussi, la Région des Pays de la Loire a voté un règlement d'intervention actant un cofinancement régional de 70% (du montant HT) pour la mise en conformité de ces points d'arrêts prioritaires. Toutefois, seuls les 15 premiers dossiers de demande de subvention par an, déposés et remplissant les critères d'éligibilité peuvent bénéficier d'un cofinancement régional.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de la Région pour la mise en conformité de l'arrêt « Mairie » à hauteur de 70% soit 6 451.90€.

Après avoir délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants HT
Maître d'Ouvrage	2 765.10 €
REGION des Pays de la Loire	6 451.90 €
Total	9 217.00 €

- ✓ Autorise Madame le Maire à déposer une demande de financement au titre de la mise en conformité des points d'arrêts prioritaires pour l'année 2025,
- ✓ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ✓ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Urbanisme : Déclarations d'intentions d'aliéner

Pas de DIA reçue.

Questions diverses :

Madame le Maire a participé à la commission d'attribution des logements SARTHE HABITAT situés sur la commune. Les locataires pourront disposer de leur logement le 15 avril 2025.

Madame le Maire indique l'invitation de la Communauté de Communes dans le cadre de la charte forestière. Un circuit de visite de réalisations en bois et de transformation du bois sur la commune de Teloché est proposé aux élus le mercredi 02 avril de 9h à 12h sur inscription.

Madame le Maire informe de l'invitation au séminaire Urbanisme Favorable à la Santé organisé par le Pays du Mans le mercredi 02 avril à Saint-Saturnin dans le cadre du SCoT.

Madame le Maire informe d'une journée organisée par le Pays du Mans en partenariat avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, appelée Randonnée TVB, le lundi 14 avril prochain La thématique abordée sera la mobilisation citoyenne sur les sujets de biodiversité, et comment les collectivités peuvent y contribuer. Le temps de sensibilisation aura lieu à la salle Audonienne de 17h à 20h.

Madame le Maire indique la réunion publique du SCoT à la salle Belinoise (LAIGNE-STGERVAIS) lundi 24 mars.

Madame le Maire a participé à une rencontre à Moncé en Belin organisée par la Gendarmerie. Lors de cette rencontre les chiffres concernant les interventions réalisées sur le territoire ont été communiqués.

**République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Madame le Maire informe que le bureau municipal en accord avec les deux autres communes de la CdC, a fait le choix d'une consultation simple pour le bureau d'études concernant la méthodologie du projet Atlas de la Biodiversité en Pays du Mans.

Madame le Maire indique que les actes d'engagements des entreprises retenues pour le marché public de l'atelier municipal ont été signés le 05 mars dernier. La première réunion de chantier a eu lieu ce jour (17 mars 2025). Le chantier débutera le lundi 24 mars.

Madame le Maire informe que la commission finances s'est réunie pour la seconde fois lundi 10 mars. Suite à un contrôle, elle indique qu'un investissement supplémentaire doit être envisagé au restaurant scolaire (gazinière).

Madame le Maire indique que lors de la révision n°3 du PLUI, le déclassement d'une zone constructible a été validée car classée en zone humide..

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

Monsieur Romain POUSSE demande que l'implantation des panneaux Route de la Barre soit revue.

Madame Coralie BRUNEAU informe que la commission Micro Projet s'est réunie le 08 mars dernier et a reçu les trois candidats pour l'année 2025. Une présentation du projet retenu aura lieu le jeudi 03 avril à 20h à la salle Audonienne.

Madame Coralie BRUNEAU a assisté à une réunion Terrasses en Fête, organisée par la CdC. L'objectif étant de mettre en avant les commerces de bouche du 21 ou 28 juin (à déterminer) de la commune et de la communauté de communes. Le local jeunes de Saint Ouen en Belin organisera une balade gourmande.

Une conférence de presse est prévue le 06 mai. Les dates sont différentes dans les communes de la CdC.

Madame Coralie BRUNEAU informe que l'Amicale Laïque ne souhaite pas conserver son jeu de bowling en bois. Celui-ci sera emmené par les agents techniques à la déchetterie.

Monsieur Bruno RICHET indique les dates des sorties scolaires de l'école :

- 26/05 Cycle 2 45 élèves
- 03/06 Cycle 1 46 élèves
- 19/06 Cycle 3 25 élèves
- 23/06 randonnée contée (maternels) 46 élèves.

Les Olympiades auront lieu le vendredi 9 mai au stade, préparation des repas par la cantine scolaire.

Monsieur Bruno RICHET, informe que le carnaval organisé par l'Amicale Laïque s'est bien déroulé avec la présence d'environ 200 personnes.

Monsieur Bruno RICHET informe d'une opération Pain contre la Faim. Il est conclu qu'elle ne pourra pas se dérouler sur la commune, en raison d'un problème de stockage.

Monsieur Bruno RICHET informe que l'Accueil Péri-scolaire souhaite organiser un temps fort, des jeux (enfant contre parent) ainsi qu'un pique-nique en soirée. Une demande d'accès à la cour en dehors des heures de classe a été formulée.

**République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Monsieur Bruno RICHET indique que toutes les dates sollicités par La Ruche pour organiser des animations familles ont été validées.

Monsieur Didier FOURNIER informe que les travaux de voirie Route de la Rouzière sont terminés. Le marquage sera fait dans la semaine.

Monsieur Didier FOURNIER et le service assainissement de la CdC (compétence intercommunale) ont validé la modification d'un regard Chemin de la Rouzière.

Monsieur Didier FOURNIER indique que des clôtures sont à reprendre sur le chantier SARTHE HABITAT (5 logements).

Monsieur Didier FOURNIER informe que la clôture de la Plaine de la Petite Prée est faite au $\frac{3}{4}$. Pour rappel, ces travaux sont réalisés par l'association Etudes & Chantiers. La plantation des 150 arbres et/ou arbustes offerts par la Fédération Nationale des Chasseurs aura lieu fin mars.

Monsieur Sébastien GARREAU indique que la société REGOIN travaille toujours sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 21h40.